

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL**

**12 AVRIL 2019**  
**8h00**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 12 avril 2019, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest, situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents :           Monsieur Beny Masella, Maire  
                  Monsieur Dino Mazzone, Conseiller  
                  Madame Elizabeth Ulin, Conseillère  
                  Madame Maria Torres, Conseillère

Absente :            Madame Colleen Feeney, Conseillère

Aussi présents :   Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale  
                  Maître Claude Gilbert, Greffier  
                  Monsieur Vlad Florea-Archir, Inspecteur des bâtiments

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune autre personne n'y assistait.

**1. Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité  
# 20190412-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 8h15.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du vendredi 12 avril, 2019, tel que modifié ci-après :

- En remettant le point 6 : **Comité sur la circulation et la sécurité - nominations.**

Adoptée à l'unanimité  
# 20190412-002

**3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

- 1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 10 avril 2019.
- 2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
247 Strathearn Nord	Remplacement de la porte avant;
216 Westminster Nord	Remplacement des fenêtres et des portes avec modifications apportées aux ouvertures;

265 Sheraton	Remplacement d'une fenêtre et d'une porte;
205 Bedbrook	Remplacement de la portée d'entrée principale et de la porte arrière;
25 Brynmor	Installation d'un puits de lumière.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
226 Sheraton	Remplacement de huit fenêtres;
146 Ballantyne Nord	Remplacement de six fenêtres de sous-sol et d'une porte patio;
147 Strathearn Nord	Remplacement de vingt fenêtres, une porte régulière et une porte patio avec modifications aux ouvertures;
141-143 Northview	Remplacement de dix-huit fenêtres et quatre portes;
7 Fairfield	Remplacement de quatre fenêtres;
115 Strathearn Nord	Remplacement de cinq fenêtres, conversion d'une porte en fenêtre; Élimination d'une porte et remplacement d'une porte et d'un panneau latéral par une porte patio.

4) D'approuver avec conditions (excepté la seconde de celles recommandées au procès-verbal du CCU, laquelle est écartée), selon le PIIA, les plans suivants présentés à cette réunion :

Adresse	Projet
50 Banstead	Remplacement de porte avant, porte régulière, porte patio et dix-sept fenêtres.

5) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
144 Ballantyne Sud	Agrandissement de la maison et remplacement du matériau de revêtement;
41 Rugby	Refaire les escaliers avant;
11 Ballantyne Sud	Refaire le revêtement du palier et de l'escalier avant en pavé et remplacer les rampes.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20190412-003

#### **4. Demande de dérogation mineure – 114 Radcliffe**

*NOTE* La Conseillère Ulin résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2019, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à l'article 3.2.2 du règlement de zonage, en ce qui a trait à l'immeuble situé au 114 Radcliffe dans la Zone RA-2 :

- afin de régulariser un empiètement du bâtiment principal, qui se trouve à une distance de 3,66 mètres de la ligne de propriété alors que la marge de recul avant est au minimum de .4,57 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0,91 mètre.
- afin de régulariser un empiètement du bâtiment principal du côté de la rue, qui se trouve à une distance de 2,58 mètres de la ligne de propriété alors que la marge de recul latéral est au minimum de 3,5 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0,92 mètre.

Adoptée à l'unanimité  
# 20190412-004

**5. Contrat de surveillance – travaux d’infrastructures (avenues Crestwood et Wolseley)**

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d’offres par invitation afin d’engager une firme d’ingénierie dans le cadre de son programme de renouvellement d’infrastructures 2019;

ATTENDU que trois firmes furent invitées et que deux d’entre elles ont présenté une offre de service, lesquelles devaient être évaluées au plan qualitatif par un comité avant que celui-ci ne puisse considérer le facteur prix;

ATTENDU que, suite à ce processus, lequel fut mené en conformité avec la législation applicable, lesdites firmes ont pu être aussi évaluées en tenant compte de ce facteur;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

1) Que le contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux d’infrastructures sur les avenues Crestwood et Wolseley soit adjugé à Avizo Experts-Conseils Inc., étant le soumissionnaire qui a obtenu le plus haut pointage final, au prix de 60 750,00\$ (avant taxes).

2) Que la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au règlement d’emprunt n° 2019-001.

3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l’unanimité  
# 20190412-005

**6. Comité sur la circulation et la sécurité - nominations**

Ce point a été reporté à une prochaine séance.

**7. Période de questions du public**

À 9h05, le Maire a annoncé le début de la période de questions du public

**8. Levée de la séance**

À 9h06, aucune question n’ayant été posée,

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

De lever la séance.

Adoptée à l’unanimité  
# 20190412-006

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées  
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20190412*